

1er Rallye TT Cidre et Pommiers

21, 22 et 23 août 2026

ASA Pays de Dieppe

Permis d'Organisation : 540

NOTIFICATION n° 5 DE LA DIRECTION DE COURSE

A L'EQUIPAGE n° 76

CONCURRENT	QUESTIER Thierry
LICENCE N°	

1er CONDUCTEUR	QUESTIER Thierry
LICENCE N°	

DECISION :

80 Seconde(s) de pénalité

MOTIF :

8 Minute(s) de retard

au CH 5A

Application Article : 7.3.11 R France Auto 2026

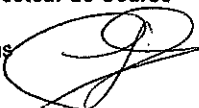
NOTIFIE AU CONCURRENT

Flamanville - 76970

Le : 23/08/2026
à :

Le Directeur de Course

LEMIRE Thomas
Licence : 35253



ACCUSE DE RECEPTION :

**Le soussigné certifie avoir été informé, au lieu, à la date
et à l'heure indiqué ci-dessus, des décisions prises,
ainsi que des motifs les justifiant.**

Il certifie avoir été informé, des voies de recours.

Date :

Heure :

Le Concurrent

Le 1er Conducteur